

A2C 38
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
6 allée du Docteur Pierre Berthier
38300 BOURGOIN-JALLIEU

933 725 400 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 02 MAI 2025

L'an 2025,
Le 02 mai,
A 10h00,

Monsieur Corentin ARMANET, demeurant 75 chemin de Vacheresse - 38300 CHEZENEUVE, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10,00 euros composant le capital social de la société,

Associé unique et Gérant de ladite Société,

APRÈS AVOIR EXPOSÉ :

Ayant déménagé, il n'est plus possible de maintenir le siège social à mon ancien domicile situé 6 allée du Docteur Pierre Berthier - 38300 BOURGOIN-JALLIEU.

Il conviendrait de transférer le siège social à l'adresse de mon domicile actuel soit au 75 chemin de Vacheresse - 38300 CHEZENEUVE et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A PRIS LES DÉCISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- le transfert du siège social,
- la modification corrélatrice de l'article 4 des statuts,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 6 allée du Docteur Pierre Berthier - 38300 BOURGOIN-JALLIEU au 75 chemin de Vacheresse - 38300 CHEZENEUVE à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction sera désormais la suivante :

»
« **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé :

75 chemin de Vacheresse - 38300 CHEZENEUVE.

[...]. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Gérant, associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait à CHEZENEUVE

Le 02.05.2025

Monsieur Corentin ARMANET
Gérant
Associé unique